

Plan Santé J1 assure les voyageurs aux Etats-Unis pour des séjours de 1 à 18 mois, dans le cadre du visa J1 (ou conjoint J2)

• Nature du séjour	Contrat polyvalent
• Territorialité	Etats-Unis
• Duree maximale du séjour	18 mois
• Limite d'âge de l'assuré	35 ans
• Domicile de l'assuré	Union Européenne

1. Garanties

FRAIS MEDICAUX – ASSISTANCE – RAPATRIEMENT

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans intervention de la Sécurité Sociale, sans limitation de montant global et sans franchise**
 - Remboursement à 100% des frais réels **directement** en cas d'hospitalisation après appel obligatoire au centre d'assistance, **sans franchise**
 - Remboursement à **100% des frais réels pour les autres frais de santé sans franchise**
 - Remboursement des soins dentaires d'urgence, à concurrence de 100% des frais réels, plafonné à 300 €
- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller-Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou de vol de moyens de paiement, de passeport...
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 5.000 €

MAINTIEN DES PRESTATIONS FRAIS MEDICAUX EN FRANCE (sur la base du tarif de convention de la Sécurité Sociale)

- Prise en charge des frais médicaux Hospitalisation à concurrence de **1.000.000 €**
- Remboursement des autres frais de santé (médecin, pharmacie) dans la limite de 15.000 €, franchise 25 €
 - en cas de retour temporaire de l'assuré d'une durée maximum de 30 jours et avant l'échéance du contrat

RESPONSABILITE CIVILE – VIE PRIVEE

- Assurance de la Responsabilité Civile, franchise 80 €
 - Dommages corporels à concurrence de 4.500.000 €
 - Dommages matériels à concurrence de 450.000 €

BAGAGES

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 2.000 € par assuré, franchise 15 €
(Pour les objets de valeur, le remboursement est limité à 50% du montant de la garantie)

CAPITAL ACCIDENT

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel
- Versement d'un capital de 40.000 € en cas d'invalidité, franchise 30%

EN OPTION, GARANTIE ANNULATION ET INTERRUPTION D'ETUDES

- Remboursement de la portion des frais d'études non effectuées à concurrence de 15.000 € en cas de :
 - Hospitalisation de plus de 60 jours consécutifs, suite à une maladie ou un accident
 - Décès d'un parent, nécessitant le retour en France
 - Rapatriement sanitaire.

2. Tarifs

DUREE DU SEJOUR	JUSQU'À 35 ANS	TARIF STUDIES -30 ANS
1 Mois	40 €	40 €
2 Mois	80 €	80 €
3 Mois	120 €	105 €
4 Mois	160 €	140 €
5 Mois	200 €	165 €
6 Mois	240 €	195 €
7 Mois	280 €	220 €
8 Mois	320 €	250 €
9 Mois	360 €	275 €
10 Mois	400 €	305 €
11 Mois	440 €	330 €
12 Mois	480 €	360 €
13 Mois	520 €	-
14 Mois	560 €	-
15 Mois	600 €	-
16 Mois	640 €	-
17 Mois	680 €	-
18 Mois	720 €	-

- **POUR LES ETUDIANTS DE MOINS DE 30 ANS** (attestation de scolarité ou études indispensable), il est possible de bénéficier du tarif étudiant « STUDIES » pour un séjour de 12 mois minimum.

Sans justificatif, aucun remboursement ne sera envisageable.

*Cette assurance est conforme aux exigences d'assurance nécessaire à l'obtention du visa J1 pour les Etats-Unis.
Une attestation d'assurance en anglais et en français sera délivrée lors de la souscription indiquant le détail des garanties.*